

AFFAIRE N°8 - Autorisation d'effectuer le paiement d'un terrain appartenant à Madame SITOLONY Joseph, nécessaire à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 11 avril 1975, autorisation m'avait été donnée d'effectuer le paiement d'un terrain de 1 180 m², appartenant à Madame SITOLONY sur la base de 88 500 F.

Cependant, par lettre du 20 février 1976, la SÈDRE, chargée d'une mission de bureau foncier pour le compte de la ville de Saint-Denis, m'a fait savoir que la présence de mineurs a nécessité la réunion d'un Conseil de familles qui a décidé d'envisager la transaction pour la somme de 100 000 F.

Je vous demande en conséquence, de m'autoriser à acquérir le terrain SITOLONY sur la base de 100 000 F et à indemniser les locataires jusqu'à concurrence de la somme de 31 355 F se décomposant comme suit :

FARAMA.....	3 360,00
MINATCHY.....	10 125,00
THEODORE.....	8 120,00
LAI-LUNG-KWONG.....	6 430,00

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
St Denis le
5 Avril 1976
par le Préfet et
par délégation
Le Directeur des
Finances et des
collectivités locales
P. PASTOR
pour copie conforme
Le chef de bureau délégué
MONTEIL